



Protection sociale complémentaire à Bercy : que voulons nous ?

Actuellement la MGEFI (Mutuelle générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie) est la mutuelle référencée à Bercy depuis 2008. Ce référencement arrivait à échéance en 2016 mais il a été prorogé jusqu'au 31 mars 2017.

Les discussions entre les organisations syndicales et le ministère ont débuté en juin. Pour la fédération des Finances CGT c'est bien le niveau des cotisations, une meilleure participation de l'Administration et l'amélioration des prestations qui sont les questions majeures alors que le référencement ou le précompte (prélèvement sur le bulletin de salaire) sont souvent évoqués comme les sujets principaux.

La fédération des Finances CGT revendique :

- un seul opérateur référencé à Bercy qui défend les valeurs mutualistes. La CGT récusé et rejette toute marchandisation de la protection sociale complémentaire livrée à des opérateurs privés ;
- une amélioration des offres, des prestations et une baisse des cotisations avec une meilleure participation de l'employeur – ce que font toutes les entreprises privées et semi-publiques (de 50 % à 70 % du montant des cotisations) ainsi qu'une réelle solidarité intergénérationnelle ;
- une forte augmentation de la participation de l'employeur afin d'améliorer les prestations ;
- une transparence de fonctionnement avec l'organisme référencé (participation des organisations syndicales au comité de pilotage prévue dans la circulaire dédiée) ;
- une mutuelle plus proche des préoccupations de ses adhérents et de ses salariés.

Alors que l'intervention et le soutien des organisations syndicales sont largement sollicités par la MGEFI et ses représentants, nous avons appris, par les syndicats des salariés de la MGEFI, qu'une restructuration d'envergure était engagée avec

une totale refonte du réseau des conseillers mutualistes !

Cette refonte pourrait avoir pour conséquence :

- la suppression d'une grande partie des derniers sites de proximité et donc de leurs conseillers,
- la réintégration des agents en position de détachement,
- le licenciement de salariés sous contrat de droit privé,

Ce plan de réorganisation rendrait encore plus difficile le lien entre les adhérents et leur mutuelle.

A l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la mutuelle le 29 juin à Caen, les représentants du personnel ont distribué un tract à destination des délégués pour informer sur ce plan social appelé « *Calipso* ».

Ce plan social est l'affaire de tous et avant tout des adhérents de la mutuelle. La CGT propose un vaste débat sur ce projet et elle ne peut cautionner les licenciements de personnels.

En effet, quand la CGT soutient et participe à la gestion de la mutuelle, elle ne fait rien de moins que défendre ses valeurs au service d'une société plus juste, notamment de toujours placer le débat du régime de base, celui de la sécurité sociale et son financement.

C'est pourquoi, nous invitons tous les agents, actifs et retraités, à se réapproprier leur sécurité sociale – la CGT ouvre le débat pour une sécurité sociale à 100 % et son financement pour toutes et tous – mais aussi à s'exprimer sur la protection sociale complémentaire dont ils ont besoin.

Montreuil, le 7 juillet 2016.